

Livre I

Méthodologie

Selon l'article 6 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, la note de synthèse fait partie des épreuves écrites d'admissibilité :

Article 6

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1. Une note de synthèse, rédigée en cinq heures, à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel et affectée d'un coefficient 2; [...]

Afin de mieux cerner cet exercice, après une approche théorique (I), une approche séquentielle de la méthodologie de la note de synthèse sera proposée afin de mettre en pratique les conseils présentés (II).

I. Approche théorique

Rares sont les candidats qui ont eu l'occasion d'être confrontés à cet exercice pendant leur cursus universitaire. Par conséquent, la note de synthèse est souvent redoutée car l'épreuve ne fait pas partie des exercices « classiques » – le cas pratique, la dissertation ou le commentaire d'arrêt – que l'étudiant juriste a appris à maîtriser. La note de synthèse constitue un exercice des plus complets car elle permet à la fois de tester la force d'analyse d'un candidat, d'apprécier son aptitude à travailler rapidement et d'évaluer sa capacité à transmettre une information complexe sans la dénaturer.

Afin de cerner au mieux cette épreuve, trois points seront développés :

- A. LA PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE
- B. L'ÉLABORATION DE LA NOTE DE SYNTHÈSE
- C. LA GESTION DU TEMPS

A. La présentation de l'épreuve

La note de synthèse est un exercice qui consiste à rédiger un document de 4 à 5 pages sur un thème donné, à partir des informations contenues dans un dossier fourni au début de l'épreuve. Il s'agit de réaliser un compte rendu de dossier destiné à en présenter une synthèse fiable et objective.

▲ **Attention!** La note de synthèse n'est pas un simple résumé des documents présentés dans le dossier. En effet, et c'est l'une des difficultés de l'exercice, votre note doit être dynamique : elle doit être structurée avec l'objectif de répondre à une problématique. Le candidat doit reprendre les éléments clés du dossier et les restituer dans le cadre d'un plan qui se veut d'idées et non purement descriptif. Si le résumé condense les informations essentielles sans structure autre que celle du texte dont elles émanent, la note de synthèse est un document écrit d'une autre nature. Votre travail doit à la fois restituer les informations principales (comme le ferait un résumé) mais de façon structurée. En effet, l'ambition d'une note de synthèse est de répondre à la problématique présentée dans l'intitulé de l'exercice

(« Peut-on reprendre le nom de ses ancêtres? », IEJ Université Paris Descartes (Paris V), 2012) ou que vous devrez déterminer en fonction des documents.

Afin de compléter ce rapide aperçu, seront développées la finalité de l'épreuve (1) ainsi que sa définition (2). Quelques précisions seront apportées sur le dossier qui vous sera remis en début d'épreuve (3).

1. La finalité de l'épreuve

La note de synthèse fait partie des épreuves d'admissibilité de l'examen d'entrée à une école d'avocats. Cet exercice d'un coefficient 2 permet d'évaluer certaines aptitudes du candidat qui se concentrent autour de deux pôles :

- le Pôle ANALYSER;
- le Pôle RÉDIGER.

■ ANALYSER

La note de synthèse confronte le candidat à un dossier dont il doit prendre le contrôle. Le candidat doit s'approprier le dossier comme si c'était lui qui l'avait constitué.

Ainsi, le pôle ANALYSER demande la mise en œuvre de compétences telles que :

- la lecture rapide des documents;
- leur traitement (le relevé d'informations);
- la sélection des informations principales;
- la détermination de la problématique;
- la construction d'un plan qui permet d'ordonner les idées essentielles et de répondre à la problématique dégagée.

■ RÉDIGER

Ce pôle de compétences s'intéresse à la rédaction. En effet, la Note de synthèse est un exercice écrit et des considérations tant de forme que de fond sont à prendre en compte :

- la réalisation d'un document présentant le nombre de pages requis, le plus souvent 4 voire 5 pages maximum;
- l'aptitude à écrire rapidement sans faire de fautes d'orthographe, dans le respect des règles de grammaire et de syntaxe;
- la capacité à rester neutre dans la présentation des informations. L'objectivité étant un élément important dans la note de synthèse, le candidat ne doit pas s'impliquer. Il ne s'agit pas de donner son avis;
- le souci de rendre accessible les données présentées. Le candidat doit penser à son lecteur et faire un effort pour être le plus pédagogue possible.

La finalité de la note de synthèse n'est donc pas de tester les connaissances des candidats sur la thématique du dossier puisque les connaissances leur sont toutes fournies ! Il ne faut d'ailleurs rien ajouter, ne pas faire d'apports complémentaires (même si vous connaissez, par exemple, l'existence d'un important revirement jurisprudentiel sur la question, il faut s'abstenir d'y faire référence). Tout le dossier, rien que le dossier est votre *credo*.

Pour prouver que les informations que le candidat restitue, proviennent bien du dossier, il est demandé de citer entre parenthèses le ou les documents qui contiennent l'idée en question. Ce travail assure la traçabilité des informations présentées dans la note de synthèse.

▲ **Attention!** La note de synthèse n'est pas un test de connaissances. Le candidat peut être très au point sur la thématique abordée par le dossier ou la découvrir. Certes, bien connaître le sujet peut présenter des avantages :

- faciliter la lecture des documents, en particulier lorsque le sujet est technique ;
- aider à la sélection des informations importantes ;
- préparer à une meilleure appréhension de la problématique ;
- déstresser le candidat.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il est attendu une note objective, la neutralité du candidat est exigée. Or, lorsque l'on pense bien maîtriser un sujet, c'est parfois à double tranchant. Certes, le candidat se sent en terrain connu mais le risque est d'être influencé par la manière dont le sujet lui a été présenté (en cours, dans un manuel, lors de la lecture d'un article de Doctrine, etc.) ainsi que par la structure qui avait servi à lui présenter les idées importantes. Il convient de se méfier de ses connaissances dans le cas d'une note de synthèse car comme précédemment relevé, vous ne devez pas exprimer une opinion personnelle voire une opinion d'un auteur qui ne serait pas contenue dans les documents mais que vous connaissez. En outre, il ne s'agit pas reprendre un plan que vous avez en tête (plan de cours par exemple), vous devez construire le plan en fonction des éléments du dossier. Servez-vous à bon escient de vos connaissances.

2. La définition

La note de synthèse est un exercice juridique et un exercice pratique.

■ Un exercice juridique

Le candidat doit à partir des éléments contenus dans le dossier faire le point sur « les aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels

du monde actuel». Comme son nom l'indique, la note de synthèse est une épreuve écrite qui est plus complexe que la simple élaboration d'un résumé. Il ne s'agit pas de réaliser une compilation de données, il faut trouver un lien, un fil conducteur de façon à informer au mieux votre lecteur. N'oubliez jamais votre lecteur. La note de synthèse est un document qui est destiné à être lu par une personne qui connaît la thématique abordée par le dossier ou qui la découvre, peu importe. Mais après la lecture de votre travail, tout lecteur sera à même de maîtriser les concepts et les enjeux juridiques liés à la thématique du dossier. L'approche est résolument juridique même si des éléments historiques, économiques voire sociologiques seront peut-être abordés dans les documents contenus dans le dossier, n'oubliez pas que votre note de synthèse est un exercice juridique. Par conséquent, des références pourront être faites dans le devoir à ces informations non juridiques mais l'essentiel des développements et des idées doivent s'organiser autour de considérations juridiques. En témoignent les intitulés qui comportent souvent le mot Droit comme: «Droit et Littérature», IEJ, Université de Créteil (Paris XII), session 2013, «L'adultère et le Droit», IEJ Université de Limoges, session 2014.

■ Un exercice pratique

Mettez-vous dans la situation où vous devez rédiger un document destiné à un supérieur hiérarchique: celui-ci doit s'exprimer sur un thème qu'il ne connaît pas mais grâce à la lecture de votre travail, pourra en maîtriser les aspects juridiques essentiels. La traçabilité des informations réalisée par la référence entre parenthèses aux documents qui les contiennent, lui permettra s'il le souhaite, d'approfondir une idée que vous avez citée.

Comme tout travail écrit, la note de synthèse est destinée aux tiers et vous devez avoir cette donnée à l'esprit à chaque étape de son élaboration. Pédagogie et efficacité sont sans doute ses maîtres mots.

La note de synthèse a sa place dans la pratique professionnelle. Il ne faudrait pas croire que vous n'en ferez que dans le cadre de la préparation à votre examen et qu'ensuite, ce sera terminé. Détrompez-vous, c'est un exercice professionnel courant dès lors qu'il faut analyser un dossier. Il vous sera sans doute demandé dans votre vie professionnelle de réaliser ce genre d'exercice de synthèse afin de permettre à un tiers qui sera votre lecteur d'avoir toutes les clés de compréhension d'un sujet en sa possession. Votre note doit suffire à lui apporter l'essentiel: le problème juridique, les idées fortes et les références incontournables.

3. Le dossier

Le dossier est l'élément central de la note de synthèse, il en fait également toute la spécificité. Le plus souvent lors des épreuves que vous avez passées à l'université, aucun document n'était mis à votre disposition hormis l'arrêt ou le texte à commenter. La donne est différente en matière de note de synthèse : sans dossier apporté au candidat, l'exercice n'est pas possible. Le dossier est à la fois l'objet et le sujet de l'exercice.

■ L'objet de l'exercice

Le dossier fourni est le support de la note de synthèse. Les documents qu'il contient, constituent la base de travail du candidat. Ce sont des documents qui sont de toute nature : articles de Codes, extraits de lois, décisions de justice, articles de Doctrine, etc. Le dossier est donc marqué par la diversité des documents qu'il présente qui ont rarement tous la même nature (comme un dossier qui ne serait constitué que par des décisions de justice). Cet éclectisme dans les sources fait partie des difficultés de l'épreuve car le candidat doit pouvoir lire tous les documents et surtout les lire rapidement. L'enchaînement de documents de différentes natures peut être perturbant et demande donc un effort d'adaptation constant.

Une liste récapitulative figure généralement en première page du dossier afin d'en présenter la teneur et de dévoiler au candidat la nature des documents contenus.

L'importance du dossier est variable, elle dépend des documents qui ont été choisis pour le constituer mais également de la problématique à traiter. En effet, dans un dossier court (20-25 pages), les difficultés ne résideront pas dans la lecture des documents mais dans leur analyse et dans l'élaboration du plan. À l'opposé, dans un dossier long (55-65 pages), le plan sera rapidement trouvé mais c'est la lecture et le relevé d'informations qui prendra du temps et pour lequel il faudra bien s'organiser pour ne pas oublier d'idées importantes.

■ Le sujet de l'exercice

Le dossier comporte généralement un intitulé qui en fixe le thème. La note de synthèse étant un exercice juridique, est attendu du candidat un travail de juriste. Même si les aspects socio-économiques d'un sujet ont leur importance, la note de synthèse que vous allez rédiger s'efforcera de restituer les informations juridiques essentielles à la compréhension et à la maîtrise du sujet.

Les sujets sont nombreux et variés comme en témoignent ces exemples : « La recherche sur l'embryon », IEJ Université Lille II Droit et Santé, session 2013 ou « L'action de groupe », IEJ Université de Nantes, session 2014.

Il peut s'agir d'un thème « purement » juridique comme « Le principe de la loyauté dans l'administration de la preuve », IEJ Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, session 2012, « Les lois mémorielles », IEJ Université Paris Descartes (Paris V), session 2013 ou d'une notion à analyser en fonction de son appréhension par le Droit, « l'Animal », IEJ Université de La Réunion, session 2010, « La Fin de vie », ce sujet a été donné à deux reprises lors de la session 2014, IEJ Université de Cergy-Pontoise et IEJ Université de Rennes.

L'intitulé de la note de synthèse en révèle le thème. Il constitue un prisme qui doit guider votre travail et être présent dans toutes les phases de l'élaboration de votre note: de la lecture des documents composant le dossier à la rédaction de votre devoir (B).

B. L'élaboration de la note de synthèse

L'élaboration d'une note de synthèse comprend :

- 1. La prise de contact avec le dossier**
- 2. La lecture des documents**
- 3. L'élaboration de la synthèse (détermination de la problématique)**
- 4. La construction du plan**
- 5. La rédaction**

1. La prise de contact avec le dossier

Le dossier est distribué au début de l'épreuve. Le thème de la note de synthèse est révélé ainsi que la composition du dossier.

Le dossier comporte généralement un intitulé qui donne le sujet de la note de synthèse. Il est important de le lire sans précipitation afin de ne pas commettre d'erreur. Le candidat peut avoir une idée du domaine juridique dans lequel les documents vont l'amener même si ce n'est que le contenu des documents qui le fixera précisément.

La page de garde comporte le plus souvent une liste récapitulative des documents contenus dans le dossier. L'ordre des documents n'est pas forcément chronologique et parfois ne signifie rien. Il ne s'agit pas d'un classement mais uniquement d'un

choix de présentation dont les raisons si elles existent, ne sont pas communiquées au candidat. Cette liste apporte des indications précieuses quant à la nature des documents (articles de Codes, extraits de loi, décisions de justice, articles de Doctrine, etc.) et à l'identité de leur auteur. Elle permet également de les inscrire dans le temps car une date est associée au document que ce soit la date de publication d'un article ou la date d'une décision. Le candidat va pouvoir situer le sujet et apprécier la composition du dossier, rien qu'en regardant sa première page. Ces données sont importantes et conditionnent la suite.

Un rapide survol du dossier permet d'en avoir une vision globale mais également d'identifier les documents qui seraient plus longs que les autres ou écrits dans une police plus difficile d'accès que les autres (lorsqu'un document est écrit en petits caractères par exemple). Toutes les difficultés de forme qui peuvent être rencontrées au stade de la lecture, sont ainsi repérées.

Par conséquent, deux attitudes sont possibles :

Soit vous n'en tenez pas compte et décidez de lire les documents dans l'ordre dans lequel le dossier les présente ;

Soit vous décidez d'adopter une stratégie de lecture qui passe par la réalisation de votre propre classement des documents contenus dans le dossier.

Dans ce cas, vous devez choisir un critère de classement. Cela peut être :

- la taille des documents, vous commencerez par le plus long qui demande le plus de concentration et terminerez par le plus petit ;
- la nature des documents, vous commencerez par les extraits de manuels et les articles de Doctrine généraux qui permettent de fixer le cadre et terminerez par les décisions de justice, les articles de Doctrine ou les dispositions codifiées qui ne s'intéressent qu'à un point précis ;
- la date des documents, vous adopterez une lecture chronologique des documents afin de cerner plus facilement les évolutions ;
- l'accessibilité des documents, repérez ceux qui sont les plus abordables (vocabulaire, syntaxe) et qui vous offriront un panorama d'informations que vous complèterez par la suite par la lecture des documents plus complexes. C'est une stratégie de lecture par passerelles car vous élevez votre niveau de lecture au fur et à mesure et vous vous conditionnez pour être prêt à lire les documents les plus techniques pour en saisir toute l'importance.

Adopter une stratégie de lecture est intéressant mais cette démarche peut présenter certains inconvénients.

Le premier inconvénient réside dans le temps qui va être consacré au choix du critère de classement et à la réalisation de ce classement de documents. La note de synthèse est une vraie course contre la montre et tout gain ou économie de temps est appréciable. Par conséquent, si vous optez pour un critère, il faudra s'en tenir